



Extrait du registre des délibérations

Avenue des Cités Unies, vente de la parcelle AS 172

DEL-2011-068

Numéro de la délibération : 2011/068

Nomenclature ACTES : Domaine et patrimoine - aliénations

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 29/06/2011

Date de convocation du conseil : 23/06/2011

Date d'affichage de la convocation : 23/06/2011

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Jean-Pierre LE ROCH

Secrétaire de séance : M. Yovenn BONHOURE

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Laëtitia LE DOARÉ, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Pierre LE ROCH, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL.

Étaient représentés : M. Henri LE DORZE par M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mlle Julie ORINEL par Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Nicole ROUILLARD par M. Yvon PERESSE.

Était absent : M. Claude LE BARON.

Avenue des Cités Unies, vente de la parcelle AS 172

Rapport de Alain LE MAPIHAN

La société DECATHLON France a sollicité la Ville de PONTIVY pour acquérir la parcelle cadastrée section AS n° 172, d'une superficie de 297 m², située avenue des Cités Unies.

Dans un avis du 9 mai 2011, France Domaine a estimé la valeur de cette parcelle, classée au PLU en zone 1Aui, à 17 euros le mètre carré.

Nous vous proposons :

- De vendre à la société DECATHLON France la parcelle cadastrée AS 172 moyennant le prix de 17 euros le mètre carré, soit la somme de 5049 € net vendeur,
- D'autoriser le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 30 juin 2011

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**

Transmise au contrôle de légalité le :

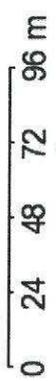
Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**



Echelle : 2330



Avertissement : toutes les informations de ce géoportail sont indicatives et n'ont aucune valeur officielle.

- ▲ Point Géodésique Borné
- △ Point Géodésique Non Borné
- ◻ Point de triangulation borné
- ◻ Point de triangulation non borné
- Point de polygonation borné
- ⊙ Point de polygonation repéré